

## Vos contacts au conseil départemental

*(Pour obtenir les coordonnées d'un travailleur social et demander un aide financière)*

### Conseil départemental du Territoire de Belfort

Place de la Révolution française  
90020 Belfort cedex  
Tél. 03 84 90 90 90

## Vos contacts à la Banque de France

*(pour engager une procédure de surendettement)*

### La commission de surendettement

Banque de France  
Espace Vauban  
7 bld Richelieu  
CS40349  
90006 Belfort Cedex  
Tél. 03 84 57 54 00

## Autres adresses utiles pour vous aider

**Des organismes sont là pour vous aider.  
Pour obtenir d'eux des informations et des conseils,  
vous pouvez contacter :**

### Confédération nationale du Logement (CNL)

Maison du Peuple  
place de la Résistance  
90000 Belfort  
Tél. 03 84 28 00 46

### Confédération Syndicale des Familles (CSF)

51 rue de Mulhouse  
90000 Belfort  
Tél. 03 84 21 03 50

### Union départementale Force ouvrière

Maison du Peuple  
place de la Résistance  
90020 Belfort cedex  
Tél. 03 84 21 07 21

### Union départementale des associations familiales (UDAF)

51 rue de Mulhouse  
90000 Belfort  
Tél. 03 84 57 39 90

### Point d'accès au droit (CDAD90)

9 place de la république  
90020 Belfort  
Tél. 03 84 58 53 32



## Vous êtes locataire

**Vous ne pouvez plus payer  
vos loyers ou vos charges  
et  
vous venez de recevoir  
une assignation en justice  
aux fins  
de résiliation de bail**

Conception - Réalisation : DDT 90 - Service Habitat Urbanisme  
Mise à jour : mars 2018

direction départementale des Territoires du Territoire de Belfort

**DDT 90**

## Comment

**La** DDT a parmi ses missions celle d'agir pour le logement des personnes défavorisées et dans ce cadre de prévenir les expulsions.

Ainsi, elle veille à sensibiliser un maximum de ménages sur les risques d'expulsion.

### COMMENT LA DDT A-T-ELLE EU CONNAISSANCE DE VOTRE DOSSIER ?

L'huissier doit, selon la réglementation, envoyer au représentant de l'État un double de chaque assignation en justice aux fins de résiliation de bail deux mois avant l'audience, ceci afin de permettre aux travailleurs sociaux de réaliser une enquête sociale, qui sera ensuite transmise au juge.

## éviter l'expulsion

### LA PROCÉDURE D'EXPULSION LOCATIVE

En cas d'impayés de loyers, votre bailleur va s'adresser au juge pour obtenir la résiliation de votre bail et votre expulsion du logement.

Vous pouvez éviter la résiliation de votre bail et l'expulsion en réglant votre dette avant l'audience.

Pour prendre sa décision et apprécier vos droits, le juge a besoin de connaître votre situation familiale, professionnelle et financière. Aussi, présentez-vous à l'audience.

Ceci est important car le juge peut vous accorder des délais de paiement.

Pendant la procédure, vous devez néanmoins continuer à assumer vos devoirs de locataires en réglant votre loyer.

Si le juge résilie votre bail et prononce votre expulsion, vous devrez vous conformer à sa décision, c'est-à-dire quitter votre logement pour éviter l'expulsion par la force publique.

## locative ?

### QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

- ❑ Contacter l'assistante sociale de votre secteur qui se chargera de votre dossier et pourra peut-être :
  - vous obtenir des aides financières
  - vous aider, si nécessaire, à établir un dossier pour la commission de surendettement de votre département ;
- ❑ Payer régulièrement tous les mois la part de loyer restant à votre charge, même si votre aide au logement est suspendue ;
- ❑ Répondre aux courriers de la caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la mutualité sociale agricole (MSA), qui vous sont adressés et envoyer les justificatifs demandés (déclaration de ressources, avis d'imposition,...) ;
- ❑ Signaler immédiatement tout événement modifiant votre situation familiale ou professionnelle auprès de votre CAF ou MSA ;
- ❑ Éventuellement envisager un déménagement dans un logement mieux adapté à votre nouvelle situation.

#### Et surtout :

- ❑ Ne pas laisser la dette augmenter sans réagir ;
- ❑ Se rendre à toutes les convocations des divers organismes :
  - CAF / MSA
  - travailleurs sociaux
  - tribunaux

